Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0287-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques
DIRECTION DÉPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES
DES PYRENEES ATLANTIQUES
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00
ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 27/07/2026

Le Directeur départemental des Finances publiques

à

Commune de MONT DE MARSAN

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par :Yannick ROMA
téléphone : 06 29 75 55 07
courriel : yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. OSE : 2026-40192-50253

Ref DS 32810379

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Demande d'évaluation

Par demande du 24/07/2026, vous souhaitez une prorogation de l'avis des domaines concernant les biens situés sur la commune de MONT DE MARSAN à l'impasse Blaise Pascal.

Un avis n°2024-40192-88041 a été rendu le 23/12/2024 pour une valeur de 32€/m².

Cet avis domanial est maintenu .

Valeur des biens **: 32€/m² assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.**

Le présent avis est rendu à titre réglementaire. Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée avant le **30/06/2027** ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques et par délégation,

Yannick ROMA
Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur